

## Gestionnaire de déchets (H/F)

Tri sélectif, traitement et séparation des déchets, recyclage, valorisation énergétique : autant de termes entendus chaque jour qui visent à assurer une protection de notre environnement.

Si tu es sensible à cette problématique et que le domaine du traitement des déchets t'intéresse, le métier de gestionnaire de déchets s'offre à toi.

.....

En tant que gestionnaire de déchets et dans le cadre de l'entretien des villes, tu seras amené à organiser des circuits de véhicules de ramassage des ordures ménagères et à optimiser leurs parcours. Tu te chargeras de la mise en place, sur les lieux de collecte, de containers pour le tri sélectif et tu feras en sorte que ces derniers soient vidés régulièrement.

Dans les entreprises de gestion des déchets, les déchetteries, les installations de recyclage et de traitement des déchets, tu contrôleras les circuits de traitement des déchets. Tu dirigeras la main-d'œuvre, identifieras les déchets à recycler et à évacuer et surveilleras les machines et installations qui trient, séparent ou brûlent les déchets.

Le verre, le fer-blanc ou les vieux papiers, par exemple, sont vendus comme matières premières secondaires, alors que les gravats ou déchets spéciaux doivent être stockés dans des décharges spécifiques.

Si tu choisis d'exercer cette activité, tu inspecteras régulièrement ces dépôts, analyseras les eaux d'infiltration et effectueras des mesures afin de t'assurer qu'aucun polluant ne pénètre l'environnement.

Dans les décharges, tu travailleras surtout en extérieur ; pour le tri et le recyclage des déchets, tu gèreras les installations dans des locaux fermés ou semi-ouverts. Il conviendra également que tu surveilles les circuits automatisés depuis un poste de commande et que tu traites les tâches organisationnelles depuis un bureau, sur ordinateur.

Tu seras principalement employé par des entreprises privées et publiques de gestion des déchets, par des entreprises qui éliminent des déchets spéciaux dans des usines d'incinération mais aussi par des entreprises et des déchetteries de recyclage.



## **ACTIVITÉS ET TÂCHES**

- + Organiser des circuits de véhicules de ramassage des ordures ménagères et optimiser leurs parcours
- + Mettre en place des containers de tri sélectif
- + Contrôler les circuits de traitement des déchets
- + Identifier les déchets à recycler et à évacuer
- + Surveiller les machines et installations qui trient, séparent ou brûlent les déchets
- + Analyser les eaux d'infiltration

## **QUALITÉS ET PROFIL**

- + Être consciencieux
- + Être soigneux
- + Avoir le sens des responsabilités
- + Disposer de connaissances en mathématiques, en physique et en chimie
- + Maîtriser les gestes techniques et pratiques en la matière



## **FORMATION**

Les diplômes préparant à la profession sont le TRF (Apprentissage transfrontalier).

### **FORMATION TRF**

La formation menant à un diplôme correspondant au DAP dans ce métier est actuellement organisée en apprentissage transfrontalier.

Les conditions d'accès minimales à la formation menant à un diplôme étranger correspondant au DAP dans ce métier dépendent des conditions d'accès définies par les différents établissements scolaires.

La formation menant à un diplôme étranger correspondant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) dans cette profession s'étend sur 3 années. Elle est réalisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante » :

- + se déroule donc d'une part dans une entreprise au Luxembourg (formation pratique) et
- + d'autre part dans un lycée technique à l'étranger (formation en milieu scolaire).

La reconnaissance du diplôme peut être demandée auprès du service de la reconnaissance des diplômes du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.



## FORMATION

### INDEMNITÉS D'APPRENTISSAGE (INDICE 898.93)

L'apprenti touche mensuellement une indemnité d'apprentissage de son patron formateur.

#### Règlement grand-ducal du 22 août 2019

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social (INDICE 898.93)

<b>FORMATIONS ORGANISÉES EN APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER (TRF)</b>	
Brut:	Mensuel
1ère année:	749.26 €
2ème année:	874.12 €
3ème année:	1123.93 €

